connaissances approfondies, ses écrits nombreux et son expérience acquise, 1. dans les comités de la chambre d'Assemblée où nous voyons son nom dans tous les rapports se rattachant au ministère de l'agriculture, 2 comme membre de la commission Canadienne à l'exposition universelle de Paris en 1855, 3. comme membre de la chambre d'agriculture du Bas-Canada dont il est encore un des représentants les plus distingués, sont autant de titres au poste important que nous voudrions bien lui voir confier.

" Il n'y a qu'une voix pour cette nomination et elle peut se faire de suite sans bouleverser l'ordre établi. Nous savons à quoi nous en tenir sur la responsabilité des ministres vis-à-vis des électeurs,et nous n'avons pas foi à la création d'un nouveau portefeuille qui, en tous cas, n'entraîne pas avec lui plus de responsabilité que l'ancien. Si on tient absolument à avoir un Canadien-Français au ministère de l'agriculture, je ne sache pas qu'il y ait de clause dans la constitution qui s'y oppose, et dans le ministère Brown Dorion, ce département était confié à un Canadien-Français. Malheureusement le nom ne fait pas la chose, aussi on peut être ministre sans savoir administrer, et avec notre système nul ne peut nier que trop souvent nos hommes publics ont à peine compris leur département lorsqu'ils le laissent. Dans ces circonstances, que peut-on attendre d'un ministre chargé d'organiser un département où il n'est qu'en passant? Nous croyons que le premier secrétaire du bureau est le seul homme sur lequel on puisse compter pour une réorganisation; lui seul connaît les rouages de la machine qui fonctionne sans cesse sous ses yeux.

Pour nous, il n'est pas un homme dans la province, fût-il ministre d'agriculture, mieux qualifié à remplir la place de M. W. Hutton et plus capable de réorganiser le bureau d'agriculture que M. J. C. Taché, et nous ne sommes pas seuls à penser ainsi. Il est temps que dans le choix des hommes nommés comme chefs de département, le gouvernement prenne en considération non-seulement les services rendus, et ce sont ceux-là qui paraissent avoir cour aujourd'hui, mais encore l'aptitude spéciale à rendre des services nouveaux. C'est en s'entourant d'hommes formés au travail et à l'étude de nos besoins qu'un ministère est fort de la prospérité publique et de la direction intelligente donnée à l'encouragement de l'industrie nationale."

## REVUE COMMERCIALE.

### BANQUE DE CREDIT FONCIER.

Nous apprenons par les journaux de Montréal, que des listes de souscription ont été ouvertes, afin de former un capital suffisant pour l'établissement d'une banque de crédit foncier. Depuis un certain temps, cette question, développée par M. George de Boucherville et étudiée avec soin par plusieurs de nos plus savants politiques, semblait avoir été abandonnée, ou du moins indéfiniment ajournée, devant les exigences et les impossibilités créées par le gouvernement.

Nous voyons aujourd'hui, avec plaisir, que nonobstant tous les obstacles qui ont entravées la mise à exécution de ce projet, l'on tente de nouveaux efforts pour former un capital nécessaire pour établir une banque agricole, dont la mise en opération serait d'un si grand avantage, principalement pour les colons pauvres, qui ne craignent pas d'affronter les rudes travaux et quelquefois la misère qui les attendent dans nos townships nouveaux. Des empêchements survenus par des raisons particulières, nous obligent de remettre à un autre numéro, le développement des avantages plusieurs fois contestés, que nous reconnaissons, nous, dans l'établissement de cette banque de crédit foncier.

Les opinions sont diversement partagées sur cette question tant de fois débattue.

Les uns croient, qu'une banque, qui permettrait aux pauvres pionniers qui commencent, ou aux habitants mieux établis qui pourraient quelquefois se tirer d'un embarras par son entremise, serait plutôt préjudiciable qu'avantageuse, en raison même de la facilité relative avec laquelle les emprunts y seraient négociés.

Les autres forment les plus belles espérances sur les résultats d'une institution qui suppléerait à l'insuffisance des maisons de Banque établies dans le pays, qui n'ont d'argent à disposer que pour les commerçants où les riches propriétaires.

Nous ne comprendrions pas, d'ailleurs, pour quelles raisons des établissements de ce genre, qui ont toujours produit des bons effets incontestables partout ou ils ont été institués en Europe, ne présenteraient pas ici les mêmes avantages.